

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1587

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Corbas - Feyzin - Vénissieux - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craponne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières**

objet : **Projets nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la branche nord du V Vert, des Torrières - Attribution de subventions pour les programmes d'actions 2010 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguét), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1587**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Corbas - Feyzin - Vénissieux - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craponne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières

objet : **Projets nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des ruisseaux de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la branche nord du V Vert, des Torrières - Attribution de subventions pour les programmes d'actions 2010 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma-directeur Lyon 2010 a désigné sur le territoire communautaire des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine de Lyon développe depuis plusieurs années des projets nature, dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 8 septembre 1997, puis dans le cadre de l'Agenda 21. Menés en partenariat avec les communes et le département du Rhône, les projets-nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

L'arrêté préfectoral n° 4632 du 7 décembre 2004, relatif aux compétences de la Communauté urbaine, a prévu dans son article 1er que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels.

Dans sa délibération n° 2006-6763 du 13 novembre 2006, relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a clarifié, sur la base des principes de spécialités et d'exclusivité, le champ et les objets de son intervention tout en réaffirmant l'importance du partenariat avec les communes ou leurs groupements, et avec le département du Rhône.

Enfin, dans son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine a réaffirmé dans la priorité faire de l'environnement un moteur de développement, la volonté de maintenir une protection des milieux et soutenir l'agriculture périurbaine.

Lorsque les "projets nature" concernés sont sur la liste des espaces naturels sensibles (ENS) du département du Rhône, le département participe à hauteur de 40 % du coût des actions prévues et par l'intervention des brigades vertes. Les études préalables de définition des plans de gestion sont prises en charge pour moitié par la Communauté urbaine et le département.

Aujourd'hui, il existe, sur le territoire de la Communauté urbaine, onze projets nature dont deux en cours d'élaboration de plan de gestion et de mise en valeur (autour du plateau du Méginand à Tassin la Demi Lune et sur le site de Sermenaz à Rillieux la Pape), auxquels il convient d'ajouter les territoires des Monts d'Or, des îles et îlons du Rhône et du grand parc nature de Miribel Jonage.

Il est proposé de participer aux actions prévues pour 2010 dans le cadre des projets nature, ci-après. Il est également proposé d'attribuer des subventions d'équipements correspondant aux actions des programmes de 2009, que l'absence d'enveloppe disponible d'autorisation de programme en 2009 n'avait pas permis de soutenir. Les programmes des autres projets nature (Torrières, Sermenaz, Méginand) seront proposés au Conseil ultérieurement.

a) - Le projet nature du plateau des Grandes Terres

Initié en 1997, ce projet est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres créé en février 2003 et regroupant les communes de Corbas, Feyzin et Vénissieux pour la gestion du plateau agricole situé entre ces communes, faisant partie des espaces libres du sud-est de l'agglomération considérés comme des territoires dont le paysage agricole est à préserver.

Une partie est classée en Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) par l'Etat, mais ce plateau n'est pas inscrit à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département, de ce fait le département du Rhône ne participe ni à sa mise en œuvre, ni à son financement.

Programme d'actions pour 2010 :

Pour 2010, il est prévu de réaliser la gestion et l'entretien des linéaires verts, la gestion et l'entretien des équipements, des actions de surveillance, de médiation et d'information, le confortement du réseau des haies champêtres, des actions d'animation pédagogique, l'observation de la faune sauvage, la conception et la mise en place de panneaux d'information concernant l'ambroisie, la rénovation du sentier des moissons et la mise en place des terres fleuries. Le coût total de ce programme est estimé à 130 253 €, avec une participation du syndicat pour un montant de 41 233 € et de la Communauté urbaine à hauteur de 89 020 € pour 2010.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent :

- en investissement pour 2010 sur :

- . le confortement du réseau des haies champêtres,
- . la conception des panneaux concernant l'ambroisie,
- . la rénovation du sentier des moissons,

pour un coût total estimé à 24 122 € HT, soit 28 550 € TTC pris en charge par la Communauté urbaine sur la base du coût hors taxes, le syndicat prenant à sa charge la TVA récupérable à hauteur de 4 728 € ;

- en fonctionnement pour 2010 sur :

- . la gestion et l'entretien des équipements,
- . les actions d'animation pédagogique,
- . la mise en place des terres fleuries,
- . l'observation de la faune sauvage,
- . une participation à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre,

pour un coût total estimé à 64 898 € TTC, pris en charge en totalité par la Communauté urbaine.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le syndicat des Grandes Terres à hauteur de 28 894 € en crédits d'investissement et 49 394 € en crédits de fonctionnement pour 2009.

b) - Le projet nature du ruisseau des Echets

Ce projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets, créé en 1997 et composé des communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône et Rochetaillée sur Saône. Ensemble, les trois communes ont décidé de préserver ce vallon d'une superficie de 294 hectares, d'une part, en le protégeant et en se dotant des outils nécessaires, notamment en donnant leur accord à la création, par le Département, d'une zone de préemption sur la partie classée en espace naturel sensible, d'autre part, en le mettant en valeur par des actions réalisées dans le cadre du projet nature.

Programme d'actions pour 2010 :

Pour 2010, il est prévu diverses actions d'entretien et de sécurisation du site, des actions d'animation pédagogique, la création d'une mare sur la zone humide des Prolières, ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme. Le coût total est estimé à 63 006 €, le département participerait à hauteur de 20 626 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Le syndicat participerait à hauteur de 7 852 €, la commune de Fontaines Saint Martin, pour la mare, à hauteur de 8 185 € et la Communauté urbaine à hauteur de 26 343 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent :

- en investissement pour 2010 sur :

. l'aménagement d'une mare sur la zone humide des Prolières, pour un coût total estimé à 32 442 € HT, soit 38 800 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation du département du Rhône de 12 977 € au taux de 40 % du coût hors taxes, d'une participation de la commune de Fontaines Saint Martin et du syndicat pour le financement de la TVA d'un montant de 6 358 € et d'une participation de la Communauté urbaine de 19 465 € au taux de 60 % du coût hors taxes,

- en fonctionnement sur :

. les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (42 animations en 2010-2011, présentation des animations et conférence), pour un coût total estimé à 13 290 €. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du département de 5 316 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 7 974 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets à hauteur de 15 151 € en crédits d'investissement et 6 561 € en crédits de fonctionnement en 2009.

c) - Le projet nature des ruisseaux de Serres et des Planches

Ce projet est placé sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, créé en 1994 et regroupant les communes de Charbonnières les Bains, de Dardilly et d'Ecully, pour le maintien de la qualité environnementale des vallons des deux ruisseaux ainsi que pour l'accueil et la sensibilisation à l'environnement du public.

Programme d'actions pour 2010 :

Pour 2010, il est prévu la poursuite de l'opération de sauvegarde des batraciens, des travaux de sécurisation et d'abattage d'arbres, l'accueil d'une stagiaire pour l'élaboration d'un plan de gestion des boisements, ainsi que des actions d'éducation à l'environnement et au monde agricole, des sorties nature et l'édition d'un journal. Le coût total est estimé à 37 100 €, le Département participerait à hauteur de 14 742 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Le syndicat participerait à hauteur de 4 746 € et la Communauté urbaine à hauteur de 17 613 €.

L'action soutenue par la Communauté urbaine porte :

- en investissement pour 2010 sur :

. l'aménagement de sites à vocation pédagogique, pour un coût total estimé à 1 501 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation du département du Rhône de 502 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par le syndicat pour un montant de 246 €, d'une participation de la Communauté urbaine de 753 € au taux de 60 % du coût hors taxes,

- en fonctionnement sur :

- . le plan de gestion des parcelles boisées (accueil d'une stagiaire),
- . l'opération de sauvegarde et de transfert des amphibiens,
- . l'éducation relative à l'environnement et au monde agricole,

pour un coût total estimé à 28 100 €. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du département du Rhône de 11 240 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 16 860 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches à hauteur de 20 017 € en crédits d'investissement et 14 172 € en crédits de fonctionnement en 2009.

d) - Le projet nature du vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet concerne les communes de Craponne et de Francheville. Il est géré par délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Craponne à la commune de Francheville pour une période de trois années. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron, mais également la gestion des landes de Sorderattes et de la prairie de Pont Chabrol (zone humide) ainsi que l'ensemble des espaces naturels des deux communes.

Programme d'actions pour 2010 :

Pour 2010, il est prévu d'entretenir les sites de Pont Chabrol, des Sorderattes et du Fort du Bruissin, de mener des actions d'animation pédagogique et leur mise en valeur, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'entretien des équipements existants et la réalisation d'un plan de gestion de la basse vallée de l'Yzeron. Le coût total est estimé à 69 054 €. Le Département participerait à hauteur de 24 463 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Les communes participeraient à hauteur de 17 866 € et la Communauté urbaine à hauteur de 26 725 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent :

- en investissement pour 2010 sur :

. la réalisation d'un plan de gestion de la basse vallée de l'Yzeron, pour un coût total estimé à 15 000 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation du département du Rhône de 5 017 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par les communes d'un montant de 2 458 € et d'une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 7 525 € au taux de 60 % du montant hors taxes,

- en fonctionnement sur :

. les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour un coût total estimé à 32 000 €. Le plan de financement de cette action comprend une participation du département de 12 800 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 19 200 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature du vallon de l'Yzeron à hauteur de 19 375 € en crédits d'investissement et 54 054 € en crédits de fonctionnement en 2009.

e) - Le projet nature du plateau des Hautes Barolles

Initié en 1998, ce projet porte sur les espaces agricoles et naturels du plateau des Hautes Barolles de la commune de Saint Genis Laval. Ce plateau n'est inscrit à l'inventaire départemental des espaces naturels sensibles que sur une petite portion au nord qui, à ce jour, n'est pas mise en valeur. De ce fait, le Département n'intervient pas dans la mise en œuvre et le financement du projet nature.

Programme d'actions pour 2010 :

Pour 2010, il est prévu de réaliser l'entretien du plateau et des sentiers, la programmation d'un événementiel sur le thème de la biodiversité, la mise en place d'un plan de propreté, la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles. Le coût total est estimé à 32 000 €. La commune participerait à hauteur de 12 000 € et la Communauté urbaine à hauteur de 20 000 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles, pour un coût total estimé à 20 000 € TTC pris en charge en totalité par la Communauté urbaine.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature du Plateau des Hautes Barolles à hauteur de 48 000 € en crédits d'investissement et 20 000 € en crédits de fonctionnement en 2009.

f) - Le projet nature du Méginand

En 2007, les communes de Tassin la Demi Lune, de Saint Genis les Ollières et de Sainte Consoce ont souhaité engager une étude diagnostic pour la mise en valeur et la préservation du plateau de Méginand. Par délibération du 12 juin 2007, la Communauté urbaine a décidé d'accompagner les communes dans ce projet.

Au cours de cette étude, pilotée par le département du Rhône, les trois communes initiales ont souhaité associer à ce projet les communes de Grézieu la Varennes, Charbonnières les Bains, Marcy l'Etoile ainsi que la communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

Le diagnostic réalisé sur le site du plateau de Méginand et de ses abords a permis de faire le constat d'une grande richesse naturelle du site, de l'importance de l'activité agricole, essentiellement basée sur l'élevage pour la préservation de cette richesse et d'une qualité paysagère remarquable du secteur.

L'ensemble des communes concernées ont décidé de confier la maîtrise d'ouvrage du projet nature intitulé "Projet nature du plateau de Méginand et des vallons du Charbonnière, du Ribes et du Ratier", à la commune de Tassin la Demi Lune. Ce projet nature englobera le territoire du projet nature du Ribes et du Ratier qui se fondera dorénavant dans le projet nature du Méginand.

Cependant, des actions portées sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Genis les Ollières pour le compte du projet nature des vallons du Ribes et du Ratier, sont en cours et devront être financées spécifiquement (fin de mise en place de signalétique, passerelle sur voie verte et animations pédagogiques pour l'année scolaire 2009-2010). Le coût total de ces actions est estimé à 8 186 € TTC. La commune participerait à hauteur de 686 €, le département du Rhône à hauteur de 3 000 € et la Communauté urbaine à hauteur de 4 500 €.

Programme d'actions pour 2010 :

Pour l'année 2010, pour l'ensemble du projet nature Méginand, il est prévu de mettre en œuvre les premières opérations de nettoyage du site, les premières restaurations de mare et de zones humides en partenariat avec le Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et de Charbonnières (SAGYRC), une étude sur la qualité du linéaire de haies en prévision d'opération de plantations complémentaires, les animations pédagogiques pour l'année scolaire 2010/2011 pour l'ensemble des communes et une étude sur l'évolution du foncier sur le site (réalisée par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural -SAFER- et sous maîtrise d'ouvrage du département du Rhône). Le coût total est estimé à 48 830 €. Le département du Rhône participerait à hauteur de 20 699 €, la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais à hauteur de 1 550 €, l'ensemble des communes à hauteur de 10 363 € et la Communauté urbaine à hauteur de 16 218 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent :

- en investissement 2010 pour Tassin la Demi Lune sur :

- . la restauration de mares et de zones humides,
- . les premières opérations de plantations,

pour un coût total estimé à 13 156 € TTC. Le plan de financement de ces actions est composé d'une participation du département du Rhône de 4 697 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par les communes d'un montant de 2 156 €, d'une participation spécifique des communes hors territoire communautaire d'un montant de 1 485 € et d'une participation de la Communauté urbaine de 4 818 € au taux de 60 % du montant hors taxes,

- en investissement 2010 pour Saint Genis les Ollières sur :

- . la mise en place d'une signalétique,
- . la passerelle sur voie verte,

pour un coût total estimé à 4 186 € TTC. Le plan de financement de ces actions est composé d'une participation du département du Rhône de 1 400 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par la commune d'un montant de 686 €, et d'une participation de la Communauté urbaine de 2 100 € au taux de 60 % du montant hors taxes,

- en fonctionnement pour Tassin la Demi Lune sur :

- . les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement,
- . une étude sur la qualité du linéaire de haies en prévision d'opération de plantations complémentaires,

pour un coût total estimé à 19 000 €. Le plan de financement de cette action comprend une participation du département de 7 600 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 11 400 € au taux de 60 %,

- en fonctionnement pour Saint Genis les Ollières sur :

. les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour un coût total estimé à 4 000 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation du département du Rhône à hauteur de 1 600 € au taux de 40 % du coût toutes taxes comprises (TTC) et d'une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 2 400 € au taux de 60 % du coût TTC.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu, en 2009, le projet nature du vallon du Ribes et de ses affluents à hauteur de 9 030 € en crédits d'investissement et 4 200 € en crédits de fonctionnement en 2009.

g) - Le projet nature de la branche nord du V Vert

Ce projet concerne l'espace naturel et agricole situé entre les communes de Chassieu et de Décines Charpieu. En 2007, un diagnostic écologique de ce site a montré la présence d'espèces intéressantes, et un plan de gestion a été défini pour entretenir les espaces naturels de cet espace agricole, en cohérence avec les différents projets urbains existant à proximité. Pour la mise en œuvre de ce plan de gestion, la commune de Décines Charpieu a délégué à la commune de Chassieu la maîtrise d'ouvrage pour ce projet pour une période de trois années.

Programme d'actions pour 2010 :

Pour 2010, il est prévu de réaliser des animations scolaires dans les écoles de Décines Charpieu et Chassieu en lien avec le territoire, de poursuivre la conception du retour de la promenade du Tournesol par le Biézin, des actions d'entretien du site et des études faunistiques et floristiques sur le V Vert. Le coût total de ces actions est estimé à 14 500 € TTC.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent en fonctionnement sur des études faunistiques et floristiques et les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour un coût total estimé à 14 500 €. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du département de 5 800 € au taux de 40 % et une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 8 700 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature de la branche nord du V Vert à hauteur de 8 530 € en crédits d'investissement et 4 200 € en crédits de fonctionnement en 2009.

h) - Opération 10 000 enfants pour une forêt (Projet nature V Vert)

En parallèle, depuis plusieurs années, la commune de Décines Charpieu met en œuvre une action intitulée 10 000 enfants pour une forêt qui a un double objectif : éducation à l'environnement pour les enfants de cycle 3 par la plantation d'arbres et création d'une forêt sur le site réhabilité d'une ancienne décharge le long de la rocade. La participation forfaitaire de la Communauté urbaine est de 4 000 € versés à la commune de Décines Charpieu.

i) - Le projet nature des Torrières

Situé sur les communes de Genay, Montanay et Neuville sur Saône, le vallon des Torrières est inscrit à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département. Il est également identifié comme un site d'intérêt écologique par la Communauté urbaine.

Le diagnostic réalisé en 2005 et 2006, à la demande des trois communes, avec le soutien de la Communauté urbaine et sous maîtrise d'ouvrage du département du Rhône, montre que les enjeux et les sensibilités écologiques sont importants, notamment en ce qui concerne la faune. Cet espace abrite, en effet, des espèces patrimoniales comme le Grand Duc, le Guêpier d'Europe, le petit et le grand Murin (chauve-souris), le Lucane Cerf volant, le triton alpestre, la truite Fario, etc. En ce qui concerne les milieux naturels, les habitats rencontrés sont assez communs, malgré la présence de quelques habitats relictuels comme la forêt alluviale d'aulnes et de frênes très réduite le long du ruisseau. Ce site est également un corridor écologique permettant des déplacements de chevreuils en direction des plateaux au nord et au sud, les déplacements vers "l'est" étant limités par la ligne TGV.

Les trois communes ont décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet-nature à la commune de Neuville sur Saône pour les trois premières années.

Programme d'actions pour 2010 :

Pour 2010, il est prévu de réaliser des actions de maintien de la biodiversité, la conception d'une plaquette de présentation, des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement avec journée de restitution (y compris pour l'année scolaire 2009-2010 et pour 2010-2011), une étude de conception d'interprétation du site, des études faunistiques et floristiques. Le coût total est estimé à 60 352 €. Le département participerait à hauteur de 23 649 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Les communes participeraient à hauteur de 9 840 € et la Communauté urbaine à hauteur de 26 863 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent :

- en investissement pour 2010 sur :

. la mise en œuvre d'un programme de plantation de haies, pour un coût total estimé à 7 500 € TTC. Le plan de financement de ces actions est composé d'une participation du département du Rhône de 2 508 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par les communes d'un montant de 1 229 € et d'une participation de la Communauté urbaine de 3 763 € au taux de 60 % du montant hors taxes,

- en fonctionnement pour 2010 sur :

- . des actions de maintien de la biodiversité (suivi de l'avifaune),
- . les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement,

pour un coût total estimé à 38 500 €. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du département de 15 400 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 23 100 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature des Torrières à hauteur de 8 400 € en 2008.

L'ensemble de ces projets nature représente un financement communautaire total de 239 982 € répartie entre 62 546 € en crédits d'investissement et 178 532 € en crédits de fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve dans le cadre des projets nature :

a) - l'attribution de subventions pour la réalisation des programmes d'actions 2010, pour un montant de 239 982 € composé de 62 546 € de crédits d'investissement et de 178 532 € de crédits de fonctionnement, répartis de la façon suivante :

- au syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres pour la mise en œuvre du Projet nature des Grandes Terres :

- . 24 122 € en crédits d'investissement au taux de 100 % des dépenses hors taxes,
- . 64 898 € en crédits de fonctionnement au taux de 100 % ;

- au syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets pour la mise en œuvre du Projet nature des Echets :

- . 19 465 € en crédits d'investissement au taux de 60 % des dépenses hors taxes,
- . 7 974 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 % ;

- au syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches pour la mise en œuvre du Projet nature des Serres et des Planches :

- . 753 € en crédits d'investissement au taux de 60 % des dépenses hors taxes,
- . 16 860 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 % ;

- à la commune de Francheville pour la mise en œuvre du Projet nature du vallon de l'Yzeron :

- . 7 525 € en crédits d'investissement au taux de 60 % des dépenses hors taxes,
- . 19 200 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 % ;

- à la commune de Saint Genis Laval pour la mise en œuvre du Projet nature du plateau des Hautes Barolles :

- . 20 000 € en crédits de fonctionnement au taux de 100 % ;

- à la commune de Saint Genis les Ollières pour la mise en œuvre du Projet nature de Méginand :

- . 2 100 € en crédits d'investissements au taux de 60 % des dépenses hors taxes,
- . 2 400 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 % ;

- à la commune de Tassin la Demi Lune pour la mise en œuvre du Projet nature du plateau de Méginand :

- . 4 818 € en crédits d'investissements au taux de 60 % des dépenses hors taxes,
- . 11 400 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 % ;

- à la commune de Chassieu pour la mise en œuvre du Projet nature branche nord du V Vert :

- . 8 700 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 % ;

- à la commune de Décines Charpieu pour la réalisation de la tranche 2010 de l'opération 10 000 enfants pour une forêt :

- . 4 000 € en crédits de fonctionnement forfaitaires ;

- à la commune de Neuville sur Saône pour la mise en œuvre du Projet nature du ruisseau des Torrières :

- . 3 763 € en crédits d'investissements au taux de 60 % des dépenses hors taxes,
- . 23 100 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 %.

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine et le syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres, le syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets, le syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, la commune de Francheville, la commune de Saint Genis Laval, la commune de Saint Genis les Ollières, la commune de Tassin la Demi Lune, la commune de Chassieu, la commune de Décines Charpieu et la commune de Neuville sur Saône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain et valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 1465 pour la somme de 66 178 € en dépenses à la charge du budget principal.

4° - Les dépenses en investissement, pour un montant de 62 546 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - comptes 204 140 et 204 150 - fonction 830 - opération n° 1465, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 50 036 € en 2010,
- 12 510 € en 2011.

5° - Les dépenses en fonctionnement, pour un montant de 178 532 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - comptes 657 340 et 657 350 - fonction 830 - opération n° 1465, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 142 826 € en 2010,
- 35 706 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.